



Comment être labélisé plateforme CNRS Chimie

Contexte et objectifs

Le label "Plateforme" du CNRS Chimie valorise les structures qui mutualisent leurs équipements et les ouvrent à la communauté scientifique et industrielle. Il certifie une organisation optimisée pour répondre aux demandes d'utilisation, qu'elles proviennent du laboratoire hôte, de partenaires académiques ou d'entreprises.

Le label permet, pour CNRS Chimie, d'accompagner plus efficacement les plateformes et UAR en les cartographiant pour améliorer leur visibilité sur son site web, en les accompagnant pour améliorer leur fonctionnement et en priorisant les demandes issues de ces plateformes.

CNRS Chimie organise une campagne de labélisation annuelle. Le label obtenu est valable pour une durée de 3 ans, après laquelle une réévaluation est nécessaire pour son renouvellement.

Les critères de labélisation des plateformes CNRS Chimie sont :

- Être rattachée à une structure de recherche dont CNRS Chimie est une des tutelles.
- Regrouper un ensemble d'instruments et de compétences spécialisées pour soutenir la recherche,
- Assurer un taux d'ouverture minimum de 30% (académique et industriel/collaborations et prestations) de son utilisation comptée en nombre de jours d'utilisation,
- Pouvoir répondre aux demandes des utilisateurs externes avec notamment un minimum d'un ETPT dédié,
- Être doté d'une gouvernance qui valide son activité et son évolution,
- Présenter un bilan d'activité et financier (recettes, dépenses, budget année N+1) annuel et proposer des axes d'évolution,
- Mettre en place une tarification basée sur le calcul des coûts complets : tarification auditée par un agent comptable ou validée au CA d'une des tutelles,
- Disposer d'une charte définissant les conditions d'accès et d'utilisation de la plateforme,
- Disposer d'une page web décrivant les missions, les instruments et les modalités d'accès.

Les plateformes intéressées sont invitées à soumettre leur dossier entre le **20 mars et le 20 avril 2026**.

Ce dossier consiste à un [formulaire](#) de candidature à compléter en ligne. Il est demandé aux unités disposant de plusieurs plateformes de renseigner autant de formulaires que de

plateformes, y compris pour les UAR/UMR/UPR qui ont rassemblé les différentes plateformes dans un unique service commun.

Les dossiers seront évalués par le pôle infrastructures de recherche et plateformes et la direction de CNRS Chimie pour un arbitrage au début de l'été.

Pour toute question dans la constitution de votre dossier, n'hésitez pas à contacter le pôle plateformes : cnrs-chimie.platformes-ir@cnrs.fr